




Collectif d'Artistes Céramistes
4 Square Pierre de Geyter (Atelier)
93200 SAINT DENIS

 collectifartistesceramistes@gmail.com

 06 30 13 15 39

COURS ADULTES de CERAMIQUE 2022-2023

BULLETIN d'INSCRIPTION

Etabli conformément aux Statuts (Art. 2) et au Règlement Intérieur, en vigueur, de l'Association

Pour l'inscription, merci de fournir ce bulletin dûment renseigné, et accompagné du règlement de l'adhésion annuelle obligatoire et du montant de la prestation choisie (chèques libellés à l'ordre du « Collectif d'Artistes Céramistes »). Déposez, ou transmettez, le tout par courrier postal, à l'adresse suivante : 4 Square Pierre de Geyter – 93200 Saint Denis.

Pour information :

1. Les cours seront assurés dans le respect du protocole sanitaire défini
2. L'inscription est définitive à la réception de tous les documents demandés.

NOM : Prénom : Né(e) le :
 Adresse - Numéro et rue :
 Code postal : Ville :
 Téléphone 1 : Téléphone 2 :
 Email : @

Choix de la technique, du planning* et des formules tarifées mentionnées (cocher les cases utiles) (*) Sous réserve d'un minimum de personnes inscrites à la même séance

Modelage

lundi 18h30 - 21h00

Tournage (à partir de 15-16 ans)

Mercredi 18h30-21h **Vendredi 16h-18h30**

Judi 18h30-21h **En journée**

Formules proposées :

2. Pass Trimestre (10 séances)

4. Pass 2 séances/semaine (20 séances), uniquement pour les séances de tournage

1. Pass Découverte (... séances)

3. Pass Année (30 séances)

PAIEMENT

Adhésion annuelle **Ados ou Etudts : 21,00 €**

Adultes : 26,50 €

Formule n° : €

Coût de la prestation : €

Modalités de règlement

• Chèque encaissement immédiat : €

• Chèques à encaissement différé :

... chèque(s) de € + ... chèque(s) de

..... € (date encaissement au dos des chèques)

Facture : Oui Non

A établir au Nom de

A, le / / 202...

Signature,

CONDITIONS et MODALITES PARTICULIERES D'INSCRIPTION

INSCRIPTION

Le nombre de places est limité par séance, soit pour le modelage : 4 adultes maximum, et 1 à 2 personnes maximum pour le tournage. La pré-inscription est donc conseillée.

- 1) Avant toute inscription, transmettez un mail à collectifartistesceramistes@gmail.com, ou téléphonez au 06 30 13 15 39 (Henri ERAMBERT, Président) pour connaître les disponibilités.
- 2) Complétez lisiblement le bulletin d'inscription remis et déposez-le ou envoyez-le, après avoir prévenu par email de l'envoi postal, accompagné de votre chèque de caution d'un montant de 50 € à l'ordre de Collectif d'Artistes Céramistes, à l'adresse suivante :

Collectif d'Artistes Céramistes - 4 square Pierre de Geyter 93200 SAINT DENIS

Une confirmation vous sera immédiatement transmise par mail.

Toute participation aux activités de l'Association ouvre droit obligatoirement à une cotisation annuelle, et permet aux adhérents d'être informés régulièrement des activités du Collectif, à leurs demandes (*Article 5 des Statuts*).

PRIX DES ACTIVITES

Le tarif comprend : l'encadrement pédagogique, la fourniture de la terre (Faïence), de l'émail (couverte transparente) et deux cuisssons (biscuit et émailage).

TVA non applicable, article 293 B du CGI.

Les prix sont forfaitaires pour la formule choisie.

Possibilité d'une séance d'essai qui sera comprise dans la formule choisie, si inscription. Pour cette première séance d'essai, qui se déroulera à une date qui vous sera communiquée par mail, votre présence doit impérativement être signalée par retour de mail ou par téléphone 3 jours avant la date de l'essai.

MODALITES DE PAIEMENT

Après vérification des places disponibles, une caution d'un montant de 50 €, par chèque à l'ordre de Collectif d'Artistes Céramistes, doit accompagner le bulletin d'inscription.

En fonction de la formule de prestation choisie, le solde sera à régler dès le premier jour par chèques qui seront encaissés de manière échelonnée, soit par encaissement immédiat et/ou par encaissement différé.

Les montants exacts vous seront indiqués à la première séance (adhésion et cours)

Les modalités d'encaissement seront arrêtées lors de la première séance.

Une facture pourra être établie et transmise à la demande du participant.

CRITERES DE SELECTION

Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée. Priorité est donnée aux anciens participants ou adhérents.

Si le nombre d'inscriptions est supérieur aux places proposées, une liste d'attente sera établie dans ce cas.

L'Association s'engage à informer les personnes concernées et à rembourser intégralement les sommes éventuellement versées.

CONDITIONS D'ANNULATION

De la part de l'Association : le Président se réserve le droit d'annuler l'activité si un minimum d'inscrit n'est pas atteint. Dans ce cas, il s'engage à informer les personnes concernées et à rembourser intégralement les sommes versées.

De la part du participant : pour toute annulation définitive de l'inscription après confirmation d'inscription, aucun remboursement ne pourra être effectué. L'absence à une séance ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, même pour raison médicale. Néanmoins, elle pourra être remplacée une fois par trimestre.